

**Mairie de GATEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**25 juin 2018**

L'an Deux Mil dix-huit, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAPLACE Bruno, PONCET Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc, GUILLEMOT Jean, LAHAYE Sébastien.

**ABSENTS EXCUSES** : MAURON Bernard

**ABSENTS** : GROSS Séverine.

**SECRETAIRE** : Mme GONNET Marie-Claude.

### **I LOGEMENT COMMUNAL**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de location du logement communal et après en avoir délibéré, accepte la signature d'un bail qui débutera le 25 juin 2018. Le montant du loyer d'élève à 410,64€ plus 50€ d'avance mensuelle sur les frais de chauffage. Une caution de 410€ est demandée. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le bail et accomplir les formalités nécessaires à l'entrée dans les lieux.

### **II TRAVAUX**

-**SECURITE** : Afin de limiter la vitesse route de Pleure, le conseil étudie la possibilité d'installer deux ralentisseurs. Après étude de devis, le conseil décide à l'unanimité moins 1 abstention, la réalisation de ces travaux à l'entreprise SJE pour un montant de 4 400€ H.T.

-**CALVAIRE** : le conseil accepte la réalisation d'un revêtement par l'entreprise SJE devant le calvaire rue neuve pour un montant de 198€ H.T.

- **LA FRAGNEUSE** : considérant le dépôt permanent d'immondices sur l'emplacement des bacs collectifs d'ordures ménagères, le conseil décide la création d'une place de retournement du camion du SICTOM à proximité de la propriété d'un usager. Ce changement impliquera pour chaque usager, l'utilisation des bacs individuels.

Dans un premier temps, une convention de mise à disposition du terrain concerné sera signée entre la commune et le propriétaire de la parcelle. Le conseil, après étude de devis, confie les travaux à l'entreprise SJE pour un montant de 7 361,50€ H.T.

- **SOGEDO** : suite au contrôle des poteaux incendie par la SOGEDO, le remplacement de la borne n°03 est nécessaire. Le conseil accepte le devis de la SOGEDO d'un montant de 3 603,88€ H.T.

### III ONF

Le conseil prend connaissance du devis « Assistance technique bois façonnés » présenté par l'ONF pour un montant de 568€ H.T. La prestation sera facturée après la vente des bois sur la base du volume réellement façonné. Le conseil valide ce devis.

### IV ASSOCIATION FONCIERE

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention présentée par l'Association Foncière pour des travaux sur le chemin route de l'Etang. Considérant que ce chemin dessert une maison d'habitation, le conseil décide le versement d'une subvention de 1 000€.

### V COURSE CYCLISTE

Le conseil verse la somme de 360€ au « Guidon Bletteranois » pour sa prestation des 23 et 24 juin 2018.

### VI PERSONNEL

Le solde des congés payés acquis et non pris par l'employé communal durant son contrat précédent lui sera payé pour un montant de 496,64€ conformément à la législation.

### VII COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil approuve le rapport de la CLECT de juin 2018. Il décide de valider les montants des attributions de compensations définitives et donne mandat à Mme le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.



Séance levée à 22h

GATEY, le 25 juin 2018